



Rattraper des heures suite à erreur de mon employeur

Par **Chich26**, le **10/11/2017** à **00:50**

Bonjour,

Je suis en CDI à temps plein dans le medico-social sous la cnc 66, je suis annualisée.

Mon chef m'a informé oralement que je lui dois 151h avant le 31 Décembre.

Il m'a dit qu'il m'avait posé des cp auxquels je n'avais pas encore le droit. Sachant que j'étais allée le consulter lorsque J'ai vu que j'avais des cp et cela me semblait bizarre. Il m'avait répondu que c'était normal et que j'y avait le droit.

Maintenant il me demande de récupérer ces heures avant la fin de l'année et veut que je prenne des congés en anticipé pour "rembourser" ceux qu'il m'a posé par erreur.

Et il en droit de me demander de rattraper ces heures? Et de me prendre des cp en anticipé sans mon accord? Merci par avance.